DEVELOPPEMENTS DE L'EUROPE SOCIALE

DIGEST EUROPÉEN. JUILLET-DÉCEMBRE 2024 675
DURRI, I., GHAILANI, D., MOJA, F., SABATO, S., ET SPASOVA, S.

DIGEST EUROPÉEN

JUILLET-DÉCEMBRE 2024

PAR | I. DURRI, D. GHAILANI, F. MOJA, S. SABATO ET S. SPASOVA
Observatoire social européen

INTRODUCTION

La période allant de juillet à décembre 2024 a coïncidé avec la présidence hongroise du Conseil de l'Union européenne (ci-après dénommée « la présidence hongroise ») et les travaux préparatoires et le lancement officiel de la nouvelle Commission européenne (2024-2029), souvent appelée « von der Leyen II ». Si la compétitivité et la sécurité ont été mises en avant comme priorités de la présidence hongroise et de la Commission européenne, des questions ont été soulevées quant à l'avenir de l'Europe sociale.[1]

La présidence hongroise a défini plusieurs priorités dans les domaines de l'emploi, des questions sociales et de la santé.[2] Elle s'est principalement concentrée sur la pénurie de main-d'œuvre, qu'elle considérait comme le plus grand défi en matière d'emploi dans l'Union européenne. En outre, elle a ciblé la promotion de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, le soutien au travail flexible et atypique afin de concilier vie familiale et vie professionnelle, la poursuite de la révision du règlement sur la coordination des systèmes de sécurité sociale, la promotion de l'égalité des chances, notamment en faisant avancer les négociations sur le projet de directive relative à l'égalité de traitement, etc.

La Commission von der Leyen II est entrée en fonction le 1er décembre 2024, après avoir été approuvée par le Parlement européen en novembre 2024.[3] Plus tôt, en juillet 2024, Mme von der Leyen a présenté ses orientations politiques pour 2024-2029,

(1) Sabato S., Ghailani D. et Spasova S. (dir.) (2025) Bilan social de l'Union européenne 2024, L'Europe sociale face aux paradigmes de sécurité et de compétitivité, ETUI et OSE.

(2) https://hungarian-presidency.consilium.europa.eu/media/32nhoe0p/programme-and-priorities-of-the- hungarian-presidency.pdf

(3) https://www.europarl.europa.eu/news/en/press-room/20241121IPR25546/parliament-approves-the-von-der-leyen-ii-commission
https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20241121IPR25546/le-parlement-approuve-la-commission-von-der-leyen-ii (FR)
https://www.europarl.europa.eu/news/nl/press-room/20241121IPR25546/parlement-keurt-de- commissie-von-der-leyen-ii-goed (NL)

intitulées « Le choix de l'Europe ».[4] Les principales priorités mises en avant étaient le renforcement de la compétitivité européenne, le renforcement de la défense et de la sécurité, la promotion de la justice sociale, la garantie de la sécurité alimentaire, la défense des valeurs démocratiques et la préparation de l'UE à l'élargissement futur et aux réformes institutionnelles. Certaines de ces priorités s'inspirent des recommandations de plusieurs rapports de haut niveau, notamment le rapport sur l'avenir de la compétitivité européenne, élaboré par le Premier ministre italien Mario Draghi.[5] Publié en septembre 2024, ce rapport propose des stratégies visant à renforcer la compétitivité à long terme de l'Union européenne, en particulier face à la concurrence mondiale croissante et aux transitions écologique et numérique.

Le portefeuille « Droits sociaux et compétences, emplois de qualité et préparation » a été confié à la vice-présidente exécutive Roxana Mînzatu. Lors de son audition au Parlement européen le 12 novembre 2024, Mme Mînzatu a présenté une vision globale pour une Europe socialement juste, résiliente et inclusive, fondée sur le Socle européen des droits sociaux et articulée autour de trois piliers principaux : la préparation, les emplois de qualité et la justice sociale.[6]

Dans ce contexte d'objectifs économiques et sécuritaires, certaines évolutions de la politique sociale pour le second semestre 2024 ont été esquissées. Ces évolutions s'articulent autour de cinq thèmes clés, à savoir les politiques en matière de protection sociale, d'emploi, de droits fondamentaux, de soins de santé et de transition juste.

La première section examine les politiques de protection sociale. En l'absence d'initiative législative dans ce domaine, l'accent a plutôt été mis sur des discussions pertinentes, telles que la révision du règlement n° 883/2004 sur la coordination des systèmes de sécurité sociale et le Semestre européen 2025. L'impasse persistante sur la révision du règlement n° 883/2004 a conduit la Commission européenne à envisager de suspendre les travaux de révision. Néanmoins, le Parlement européen a décidé de relancer le dossier, et des négociations devraient avoir lieu en 2025. En ce qui concerne le Semestre européen, la modernisation de la protection sociale a été considérée comme une priorité essentielle, compte tenu des défis posés par les nouvelles formes de travail.

(4) https://commission.europa.eu/document/download/e6cd4328-673c-4e7a-8683-f63ffb2cf648_en?filename=Political%20Guidelines%202024-2029_EN.pdf
https://commission.europa.eu/document/download/e6cd4328-673c-4e7a-8683-f63ffb2cf648_fr?filename=Political%20Guidelines%202024-2029_FR.pdf (FR)
https://commission.europa.eu/document/download/e6cd4328-673c-4e7a-8683-f63ffb2cf648_nl?filename=Political%20Guidelines%202024-2029_NL.pdf (NL)

(5) https://commission.europa.eu/topics/eu-competitiveness/draghi-report_en
https://commission.europa.eu/topics/eu-competitiveness/draghi-report_en?prefLang=fr&etrans=fr (FR)
https://commission.europa.eu/topics/eu-competitiveness/draghi-report_en?etransnolive=1&prefLang=nl&etrans=nl (NL)

(6) https://www.europarl.europa.eu/news/en/press-room/20241029IPR25051/hearing-of-vice-president-designate-roxana-minzatu
https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20241029IPR25051/audition-de-la-vice-presidente-executive-designee-roxana-minzatu (FR)
https://www.europarl.europa.eu/news/nl/press-room/20241029IPR25051/hearing-of-vice-president-designate-roxana-minzatu (NL)

La section 2 est consacrée aux politiques de l'emploi. L'année 2024 marque des avancées notables dans la réglementation de la gestion algorithmique sur le lieu de travail dans l'UE. Au cours du premier semestre 2024, la loi sur l'IA a été adoptée et un accord politique a été conclu sur la directive relative au travail sur les plateformes. Le second semestre 2024 a ensuite été consacré à l'adoption formelle de la directive sur le travail via des plateformes et à l'intention de la nouvelle Commission européenne de faire progresser un instrument juridique visant à réglementer l'utilisation plus large des algorithmes sur le lieu de travail, au-delà de l'économie des plateformes. Au cours de cette période, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a réaffirmé, cette fois dans le contexte du travail domestique, que les employeurs ont l'obligation de mettre en place des systèmes de mesure du temps de travail.

Les droits fondamentaux sont au cœur de la section 3. Plusieurs initiatives non législatives ont été prises dans ce domaine. Par exemple, en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, des organisations de la société civile de l'UE ont publié une déclaration commune appelant les dirigeants de l'UE à faire de l'égalité et de la non-discrimination une priorité pour les cinq prochaines années. Le Conseil « Emploi, politique sociale, santé et consommateurs » (EPSCO) a adopté des conclusions sur l'intégration d'une perspective de genre dans l'élaboration des politiques en matière de santé mentale.

En ce qui concerne les droits des personnes handicapées, la Commission européenne a publié un catalogue d'actions positives visant à promouvoir le recrutement et à lutter contre les stéréotypes à l'égard des personnes handicapées. Il est important de noter que les ministres du G7 ont adopté la « Charte de Solfagnano » pour l'inclusion internationale des personnes handicapées dans la vie sociale, politique et économique. La Commission européenne a adopté des lignes directrices sur le droit des personnes handicapées à vivre de manière autonome. Enfin, en ce qui concerne les droits des personnes LGBTQI, l'avocat général de la CJUE a rendu un avis selon lequel la Hongrie devrait corriger, sur demande, le marqueur de genre des personnes transgenres dans les registres d'immigration. De même, la CJUE a jugé qu'un État membre ne peut refuser de reconnaître un changement de nom et de sexe légalement acquis par un citoyen européen dans un autre pays de l'UE.

La section 4 présente en détail diverses initiatives prises dans le secteur des soins de santé. Compte tenu des priorités de la présidence hongroise en matière de santé cardiovasculaire et de transplantation d'organes, le Conseil EPSCO a adopté des conclusions sur ces deux domaines. Celui-ci a également adopté une recommandation sur les environnements sans fumée et sans aérosols. Dans ses orientations politiques, Mme von der Leyen a présenté un certain nombre d'initiatives liées à la santé, principalement liées à des objectifs économiques et de sécurité, telles que la proposition d'une loi sur les médicaments essentiels, un plan européen pour la cybersécurité des hôpitaux et des prestataires de soins de santé, et une loi européenne sur les biotechnologies. Des actions visant à renforcer le modèle social européen ont également été proposées, telles que le renforcement de la garantie européenne pour l'enfance.

La dernière section est consacrée aux politiques de transition juste. Alors que les priorités générales de l'UE s'orientent vers des objectifs tels que la compétitivité, la défense et la sécurité, la nouvelle Commission européenne a réaffirmé l'objectif du Green Deal européen d'atteindre la neutralité climatique d'ici 2050, et certaines initiatives pertinentes pour la transition juste apparaissent dans les orientations politiques de la présidente von der Leyen (juillet 2024) et dans les lettres de mission de plusieurs commissaires. En particulier, ces documents soulignent : i) la nécessité de renforcer les compétences pertinentes pour la transition verte et numérique, ii) le projet d'élaborer une feuille de route pour des emplois de qualité en coopération avec les partenaires sociaux, iii) la nécessité de lutter contre la pauvreté énergétique et d'assurer un logement abordable et durable, et iv) l'objectif d'augmenter de manière significative le financement d'une transition juste dans le prochain budget à long terme. En outre, la vice-présidente exécutif de la Commission, Teresa Ribera, est responsable de la 'transition propre, équitable et compétitive. Cependant, aucune initiative législative ou non législative sur la transition juste n'a été adoptée au second semestre 2024.

1. POLITIQUES DE PROTECTION SOCIALE

Aucune initiative en matière de protection sociale n'a été prise au cours de la période considérée. Nous nous concentrons donc sur certaines discussions (mais sans résultats concrets) concernant la révision du règlement 883/2004, qui est bloquée au Conseil depuis des années (1.1), ainsi que sur la protection sociale en tant que priorité du semestre européen (1.2).

1.1. RÉVISION DU RÈGLEMENT N° 883/2004 SUR LA COORDINATION DES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

La Commission européenne n'a pas jugé utile d'imposer une révision du règlement n° 883/2004 en cas de nouvel échec au Conseil de l'UE. Le 4 septembre, Mario Nava, le nouveau directeur général de la DG Emploi et affaires sociales, s'est adressé à la commission de l'emploi et des affaires sociales (EMPL) du Parlement européen au sujet de l'impasse prolongée concernant la révision du règlement n° 883/2004.[7] Il a suggéré que si les négociations en cours échouaient à nouveau, il serait peut-être temps de suspendre complètement les discussions. Ce règlement est en cours de révision depuis 2016, avec des échecs répétés sous différentes présidences du Conseil de l'UE, notamment la présidence espagnole fin 2023 et la présidence slovène en 2021. Malgré ces revers, M. Nava a salué l'intention de la présidence hongroise de se pencher à nouveau sur la question, bien qu'aucun document de travail n'ait encore été diffusé.

Les chapitres non résolus sur les allocations de chômage et la notification préalable restent des obstacles majeurs. Ces questions sont particulièrement urgentes pour des États membres comme la France, qui souhaitent réformer les règles relatives aux allocations de chômage pour les travailleurs transfrontaliers. M. Nava a également confirmé que la résolution de cette question restait une priorité pour plusieurs États membres, comme l'a souligné une réunion informelle en juillet.

(7) European Parliament, Mario Nava Speech, EMPL Committee; 04/09/2025 PVx.

Le 24 octobre, la Conférence des présidents du Parlement européen a décidé de relancer le dossier et a nommé Gabriele Bischoff rapporteure, comme lors des négociations précédentes.[8] Mme Bischoff entend entamer les négociations sur la base des résultats obtenus sous la présidence espagnole, qui était très proche d'un accord. Idéalement, les négociations devraient reprendre sous la présidence hongroise. Néanmoins, en raison des retards causés par la transition institutionnelle au Parlement européen, les négociations devraient se dérouler sous la présidence polonaise.[9]

1.2. LA PROTECTION SOCIALE PARMI LES PRIORITÉS DU SEMESTRE EUROPÉEN 2025

Le 2 décembre, les ministres de l'emploi et des affaires sociales de l'UE ont défini les priorités du semestre européen 2025 et du futur plan d'action sur le Socle européen des droits sociaux (SEDS).[10]

Les discussions ont porté sur la protection des droits sociaux et un programme en faveur de la compétitivité. Parmi les principales priorités et positions spécifiques à chaque pays, on peut citer :

1. Apprentissage tout au long de la vie et développement des compétences: les ministres ont mis l'accent sur la reconversion professionnelle et l'amélioration des compétences de tous les groupes d'âge afin de répondre aux besoins du marché du travail. La Grèce a souligné la nécessité d'un « changement de mentalité » pour faire de l'apprentissage tout au long de la vie la norme.

2. Compétitivité et transformation économique: la France a insisté sur la simplification des réglementations, l'amélioration de l'accès au capital et la garantie d'une main-d'œuvre qualifiée pour naviguer dans les transitions économiques. L'Allemagne a appelé à des initiatives sur l'intelligence artificielle sur le lieu de travail et la démocratie au travail afin de gérer efficacement le changement.

3. Mobilité équitable et protection sociale: les Pays-Bas ont donné la priorité à la mobilité équitable de la main-d'œuvre et à la prévention des abus liés aux travailleurs détachés de pays tiers. L'Italie a plaidé en faveur de nouveaux outils financiers pour soutenir la croissance, tandis que l'Estonie a mis en garde contre une réglementation excessive des marchés du travail.

4. Numérisation et mobilité des travailleurs : les ministres ont examiné une proposition danoise visant à mettre en place un système de déclaration numérique pour les travailleurs détachés, dans le but de renforcer la transparence tout en luttant contre

(8) https://agenceurope.eu/en/bulletin/article/13512/1, Interview by Interview by Solenn Paulic to MEP Gabriele Bischoff.
https://agenceurope.eu/fr/bulletin/article/13512/1 (FR)

(9) https://agenceurope.eu/en/bulletin/article/13548/21
https://agenceurope.eu/fr/bulletin/article/13548/21 (FR).

(10) https://www.consilium.europa.eu/en/meetings/epsco/2024/12/02/ https://www.consilium.europa.eu/fr/meetings/epsco/2024/12/02/ (FR)
https://www.consilium.europa.eu/nl/meetings/epsco/2024/12/02/ (NL).

la fraude.[11] Le Danemark a également proposé d'étendre le projet pilote ESSPASS afin de rationaliser les contrôles de sécurité sociale pour les travailleurs mobiles. En outre, le Danemark a suggéré d'étudier la création d'une carte de travail paneuropéenne, qui intégrerait des informations telles que les coordonnées de l'employeur, le lieu et la durée du travail, les relations contractuelles et l'ensemble des données relatives à la protection sociale. Cette proposition s'appuie sur le portefeuille européen en matière d'identité numérique et vise à simplifier les procédures tout en garantissant une protection solide contre la fraude.

5. Modernisation des systèmes de protection sociale et règlement n° 883/2004: plusieurs États membres ont souligné la nécessité d'adapter les cadres de protection sociale aux nouvelles formes de travail issues des transformations économiques et technologiques. La discussion sur le règlement n° 883/2004, qui régit la coordination des systèmes de sécurité sociale au sein de l'UE, a mis en évidence des questions en suspens concernant les prestations de chômage transfrontalières et les règles applicables aux travailleurs détachés. La France a souligné l'importance de trouver des compromis sur ces réformes et s'est déclarée disposée à contribuer à la résolution de ces défis. La proposition du Danemark comprend la prolongation du projet pilote ESSPASS dans le cadre des efforts visant à améliorer la transparence dans la gestion des droits de sécurité sociale des travailleurs mobiles.

6. Cohésion sociale et compétitivité: La vice-présidente Roxana Mînzatu a souligné la nécessité d'un agenda social fort parallèlement à la compétitivité. Le commissaire Valdis Dombrovskis a insisté sur la nécessité d'éviter toute charge administrative supplémentaire dans le cadre des réformes.

Les ministres ont également adopté les lignes directrices pour l'emploi 2024, qui mettent l'accent sur la lutte contre les pénuries de compétences et l'amélioration de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Les discussions ont également porté sur la modernisation des systèmes de protection sociale en réponse aux nouvelles formes de travail.

2. POLITIQUES DE L'EMPLOI

2.1. ADOPTION FORMELLE DE LA DIRECTIVE SUR LE TRAVAIL VIA DES PLATEFORMES

Au cours du premier semestre 2024, un accord politique a été conclu sur la directive relative à l'amélioration des conditions de travail dans le secteur des plateformes,[12] ci-

(11) https://aeur.eu/f/ell

(12) Directive (EU) 2024/2831
https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=OJ:L_202402831
https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:L_202402831 (FR)
https://eur-lex.europa.eu/legal-content/NL/TXT/PDF/?uri=OJ:L_202402831 (NL)

après dénommée « directive sur le travail via des plateformes ».[13] Malgré l'approbation du Parlement européen en avril,[14] celui-ci a approuvé un rectificatif à sa position lors de la session plénière de septembre, à la suite d'un examen juridico-linguistique du texte adopté.[15] Le 17 septembre, le Parlement européen a donné son feu vert au Conseil de l'UE pour voter officiellement la directive relative au travail sur des plateformes.

L'acte finalisé n'a pas fait l'objet de débats au Conseil de l'UE, qui l'a adopté le 14 octobre. Tous les États membres, y compris la France qui s'était initialement opposée à la directive, ont voté en faveur de celle-ci.[16] Seule l'Allemagne s'est abstenue.

La directive a été publiée au Journal officiel de l'UE le 11 novembre. Les nouvelles règles s'appliqueront à partir du 2 décembre 2026, ce qui laisse aux États membres deux ans pour mettre en œuvre et transposer la directive.[17] Les prochaines étapes comprennent un rapport de transposition rédigé par la Commission européenne, en collaboration avec les États membres et les partenaires sociaux, ce qui favorisera une application cohérente de la directive dans toute l'UE.[18] Ce rapport sera essentiel pour apporter des éclaircissements, notamment en ce qui concerne l'application correcte de la présomption légale de relation de travail prévue par la directive.

2.2. VERS UN INSTRUMENT JURIDIQUE EUROPÉEN RÉGLEMENTANT L'IA AU TRAVAIL?

La directive sur le travail via des plateformes réglemente l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans le travail via des plateformes, en établissant des règles visant à garantir une plus grande transparence, équité et responsabilité dans l'utilisation des systèmes automatisés de surveillance et de prise de décision.[19] Si la loi sur l'intelligence artificielle (IA) aborde également l'utilisation de l'IA dans le contexte de l'emploi, elle se contente d'exiger des évaluations obligatoires de l'impact sur les droits fondamentaux et accorde aux citoyens le droit de déposer des plaintes concernant les systèmes d'IA et

(13) https://www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2024/03/11/platform-workers-council-confirms-agreement-on-new-rules-to-improve-their-working-conditions/pdf
https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2024/03/11/platform-workers-council- confirms-agreement-on-new-rules-to-improve-their-working-conditions/ (FR)
https://www.consilium.europa.eu/nl/press/press-releases/2024/03/11/platform-workers-council- confirms-agreement-on-new-rules-to-improve-their-working-conditions/ (NL)

(14) https://www.europarl.europa.eu/news/en/press-room/20240419IPR20584/parliament-adopts-platform-work-directive
https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20240419IPR20584/le-parlement-adopte-la-directive-sur-le-travail-des-plateformes (FR)
https://www.europarl.europa.eu/news/nl/press-room/20240419IPR20584/parlement-keurt-nieuwe-regels-voor-platformwerkers-goed (NL)

(15) https://www.europarl.europa.eu/legislative-train/theme-a-europe-fit-for-the-digital-age/file-improving-working-conditions-of-platform-workers

(16) https://agenceurope.eu/en/bulletin/article/13503/24
https://agenceurope.eu/fr/bulletin/article/13503/24 (FR)

(17) Article 29 de la directive.

(18) ETUI-OSE Conference "Bilan social de l'Union européenne 2024, L'Europe sociale face aux paradigmes de sécurité et de compétitivité", Discours de Tea Jarc (Confédération européenne des syndicats) et Roxana Gheorghiu (Commission européenne).

(19) Chapitre III de la directive.

d'obtenir des explications sur les décisions prises par des systèmes d'IA à haut risque qui affectent leurs droits.[20] Ce cadre réglementaire visant à contrer les effets négatifs de l'IA dans le monde du travail a ouvert la voie à une initiative législative spécifique visant à réglementer l'IA au travail, qui s'appliquerait à tous les travailleurs des secteurs traditionnels.

La Confédération européenne des syndicats (CES) a demandé une directive visant à réglementer l'utilisation des systèmes d'IA sur le lieu de travail, qui intégrerait le principe du contrôle humain et donnerait aux syndicats et aux représentants des travailleurs la possibilité de réagir aux décisions prises par les systèmes d'IA.[21] Cet objectif a également été souligné dans la lettre de mission adressée par la présidente de la Commission européenne, Ursula Von der Leyen, à la vice-présidente exécutive désignée pour les personnes, les compétences et la préparation, Roxana Mînzatu.[22] La gestion de l'impact de la numérisation dans le monde du travail a été mentionnée comme une priorité essentielle pour la VP, notamment l'adoption d'une initiative sur la gestion algorithmique sur le lieu de travail. Lors de son audition devant le Parlement européen, Mme Mînzatu a confirmé que la gestion algorithmique constituait un élément central de son mandat.[23]

2.3. LA CJUE RÉAFFIRME L'OBLIGATION DE METTRE EN PLACE DES SYSTÈMES DE MESURE DU TEMPS DE TRAVAIL

Le 19 décembre 2024, dans l'arrêt Loredas,[24] la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a confirmé une décision antérieure relative à l'enregistrement du temps de travail.[25] La Haute Cour de justice du Pays basque a renvoyé l'affaire devant la CJUE afin de savoir si la législation nationale exemptant certains employeurs, y compris les ménages, de l'obligation d'enregistrer le temps de travail effectif était compatible avec le droit de l'Union. La CJUE a reconnu que les États membres disposaient d'une marge d'appréciation pour décider de la manière de mettre en œuvre un système d'enregistrement des heures de travail quotidiennes. Elle a toutefois estimé que ces systèmes ne devaient pas porter atteinte aux droits garantis par la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et la directive sur le temps de travail. Afin de garantir l'effectivité des droits des travailleurs à des périodes de repos et à des

(20) Paragraphe 56 de la Loi sur l'Intelligence Artificielle
https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A32024R1689&qid=1724152844569
https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:L_202401689 (FR)
https://eur-lex.europa.eu/legal-content/NL/TXT/PDF/?uri=OJ:L_202401689 (NL)

(21) https://www.etuc.org/en/pressrelease/ai-act-sets-stage-directive-ai-systems-workplace

(22) https://commission.europa.eu/document/download/27ac73de-6b5c-430d-8504-a76b634d5f2d_en?filename=Mission%20letter%20-%20MINZATU.pdf

(23) https://www.europarl.europa.eu/news/en/press-room/20241029IPR25051/hearing-of-vice-president- designate-roxana-minzatu
https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20241029IPR25051/audition-de-la-vice-presidente-executive-designee-roxana-minzatu (FR)
https://www.europarl.europa.eu/news/nl/press-room/20241029IPR25051/hearing-of-vice-president-designate-roxana-minzatu (NL)

(24) C-231/23 Loredas: Judgment of the Court (Seventh Chamber) of 19 December 2024.

(25) C-55/18 CCOO: Judgment of the Court (Grand Chamber) of 14 May 2019.

limitations du temps de travail, la Cour a souligné l'importance d'un système objectif et fiable de suivi du temps de travail.

Tout en reconnaissant les caractéristiques spécifiques du secteur du travail domestique, la Cour a conclu qu'elles ne justifiaient pas une exemption générale de l'obligation d'enregistrer le temps de travail. Par conséquent, une pratique ou une interprétation nationale de la législation qui exempte les employeurs de travailleurs domestiques de l'obligation d'enregistrer le temps de travail effectif est incompatible avec la directive sur le temps de travail et l'article 31, § 2, de la Charte. Enfin, la CJUE a estimé que, compte tenu du fait que le travail domestique est un secteur largement composé de femmes, cette situation pourrait constituer une discrimination indirecte fondée sur le sexe, à moins qu'elle ne soit objectivement justifiée.

2.4. DES EMPLOIS DE QUALITÉ, UNE PRIORITÉ ESSENTIELLE POUR LA VICE- PRÉSIDENTE EXÉCUTIVE MÎNZATU

Le 12 novembre 2024, le Parlement européen a auditionné Roxana Mînzatu, la nouvelle vice- présidente exécutive chargée des droits sociaux et des compétences, des emplois de qualité et de la préparation. Dans son discours d'introduction, Mme Mînzatu a présenté une vision globale pour une Europe socialement juste, résiliente et inclusive, fondée sur le Socle européen des droits sociaux (SEDS). Son intervention s'articulait autour de trois grands piliers : la préparation, les emplois de qualité et la justice sociale.

Le deuxième pilier de la vision de Mme Mînzatu concerne la création et la promotion d'emplois de qualité. Elle a souligné que la mobilité doit être au cœur de cette initiative, afin de permettre aux travailleurs d'accéder à des opportunités dans toute l'UE tout en garantissant leurs droits et leur protection. À cet égard, elle a souligné l'engagement à créer une « feuille de route pour des emplois de qualité », visant à améliorer la qualité des emplois en promouvant des salaires équitables, de meilleures conditions de travail et un meilleur développement des compétences, en soutenant les travailleurs dans leurs transitions professionnelles et en garantissant des chances équitables sur le marché du travail européen.

Dans le même ordre d'idées, elle a également abordé la question de l'IA et de l'impact de la digitalisation, estimant que, même s'il y a lieu de s'inquiéter, la digitalisation et l'IA peuvent être utilisées pour combler les lacunes du marché du travail et de l'économie des compétences. Elle a néanmoins réaffirmé sa volonté de continuer à œuvrer pour protéger les droits, les travailleurs et les enfants contre l'impact de l'IA. La gestion algorithmique sera au cœur de son mandat, au même titre que d'autres domaines tels que la protection de la santé mentale.

3. DROITS FONDAMENTAUX

3.1. ÉGALITÉ DE TRAITEMENT ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

La Banque européenne d'investissement (BEI) a publié Le 2 juillet, un rapport intitulé "Promouvoir l'égalité des genres dans le logement social public". Ce rapport souligne

l'importance d'intégrer la perspective de genre dans les politiques de logement pour réduire les inégalités. En 2022, 22,7 % des femmes européennes étaient à risque de pauvreté après avoir payé leur logement, contre 20,4 % des hommes. Le rapport recommande d'inclure davantage de femmes dans les professions techniques et décisionnelles liées au logement, de promouvoir des pratiques de recrutement équitables, d'augmenter le nombre de femmes dans des rôles de leadership et d'entrepreneuriat dans les secteurs liés au logement social et d'améliorer la collecte de données par genre pour concevoir des politiques spécifiques visant à réduire les inégalités.[26]

Le 15 juillet, 143 organisations de la société civile de l'Union européenne ont publié une déclaration commune exhortant les dirigeants de l'UE à faire de l'égalité et de la non-discrimination des priorités pour les cinq prochaines années. Elles demandent le maintien d'un commissaire à l'Égalité et aux Droits fondamentaux, l'introduction de nouvelles stratégies pour les motifs non couverts, et le renforcement des politiques existantes. Les organisations insistent sur la nécessité de financements solides pour les initiatives en faveur de l'égalité et de la non-discrimination, et souhaitent que ces objectifs soient prioritaires dans la coopération internationale de l'UE. Elles soutiennent également le maintien de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres du Parlement, ainsi que la création d'une Direction générale de l'égalité et des droits fondamentaux.[27]

Le 30 août, l'Institut européen pour l'égalité de genre (EIGE) a publié une analyse sur les défis du retour au travail après un congé parental, sous l'angle du genre. Le rapport révèle que 56 % des femmes avec des enfants de moins de 12 ans consacrent au moins 5 heures par jour aux soins des enfants, contre seulement 26 % des hommes. Cette charge domestique accrue pour les femmes contribue à élargir l'écart de l'emploi entre les femmes avec et sans enfants. Selon EIGE, l'augmentation de l'utilisation des services de garde subventionnés améliorerait l'égalité des genres dans l'emploi de 13 %. L'institut recommande de revoir la structure des congés parentaux pour plus de flexibilité et une meilleure compensation financière, afin de favoriser un partage équitable des tâches domestiques et réduire les stéréotypes de genre. Le rapport propose également aux États membres de réaliser des évaluations d'impact genré des politiques de congé parental et de mener des campagnes de sensibilisation. Le soutien des employeurs est jugé essentiel pour promouvoir un équilibre entre vie professionnelle et vie familiale.[28]

EIGE a publié le 25 septembre une mise à jour de son guide 'Considérations sur la qualité de la base de données sur les statistiques de genre'. Ce document intègre des orientations sur les meilleures pratiques de collecte de données concernant le sexe, l'identité de genre et d'autres inégalités croisées. EIGE recommande ainsi le maintien des catégories « sexe » dans les registres officiels, l'ajout de l'«identité de genre» dans les enquêtes générales et la réalisation d'études spécifiques sur les populations

(26) https://op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/7521ae0c-38f1-11ef-b441-01aa75ed71a1/language-en

(27) https://www.ilga-europe.org/news/joint-statement-paving-the-way-for-an-equality-centred-policy-cycle/

(28) https://eige.europa.eu/sites/default/files/documents/return-to-the-labour-market-after-parental-leave.pdf

marginalisées, comme les personnes non binaires. L'approche intersectionnelle permet de mieux appréhender les inégalités structurelles en intégrant des facteurs tels que l'âge, l'origine ethnique et le statut socioéconomique. Ce document doit permettre aux décideurs politiques de l'UE de disposer de données plus détaillées et cohérentes pour élaborer des politiques inclusives qui répondent aux réalités complexes des inégalités entre les sexes.[29]

Le 5 décembre, la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres (FEMM) du Parlement européen a adopté un projet de recommandation au Conseil porté par Lina Gálvez (S&D, espagnole), concernant les priorités de l'UE pour la 69e session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies qui célébrera le 30e anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Pékin. Les eurodéputés ont appelé à renforcer l'engagement européen, dénoncé l'influence croissante de mouvements anti-droits et appelé à une plus grande vigilance contre toute tentative de réduire les protections existantes en matière d'égalité des sexes. La recommandation plaide pour l'intégration systématique de la dimension de genre dans toutes les politiques européennes, dont le budget. La lutte contre la pauvreté des femmes, l'accès aux soins de santé et la promotion de l'éducation et des opportunités économiques sont également soutenus. La recommandation a été adoptée en session plénière le 19 décembre[30.]

3.2. LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Dans un rapport publié le 10 septembre, le Groupe d'experts du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique a félicité les autorités autrichiennes pour les mesures prises pour harmoniser davantage leur législation avec la Convention d'Istanbul, notamment en matière de harcèlement misogyne en ligne, mais s'inquiète de la persistance du nombre élevé de féminicides en Autriche (trois par mois en moyenne). Parmi les causes sous- jacentes aux violences sexuelles infligées aux femmes et aux filles, le rapport cite l'accès des enfants et des jeunes à la pornographie violente en ligne liée à la diminution de l'âge des auteurs de violences sexuelles, un phénomène observé dans d'autres pays liés par la Convention d'Istanbul.[31]

Selon un rapport sur la cyberviolence contre les femmes et les filles présenté le 1er octobre par le Lobby européen des femmes, 10% des femmes au sein de l'UE ont déjà été victimes de cyberharcèlement, de cyberharcèlement sexuel, de diffusion non consensuelle de contenus intimes, de doxing, de publication d'informations personnelles, et de manipulations numériques à caractère sexuel. L'utilisation croissante des technologies comme l'IA et la réalité virtuelle pour perpétrer ces abus est également identifiée. Ces violences seraient facilitées par l'anonymat, la rapidité de diffusion et l'absence de régulation stricte sur les grandes plateformes numériques

(29) https://eige.europa.eu/sites/default/files/documents/quality-considerations-for-eige-s-gender-statistics-database-2nd-edition.pdf

(30) https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-10-2024-0075_FR.html
https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-10-2024-0075_NL.html

(31) https://rm.coe.int/premier-rapport-d-evaluation-thematique-etablir-un-climat-de-confiance/1680b18c1e

telles que Facebook, Instagram et TikTok. Le rapport recommande une harmonisation des définitions juridiques au niveau européen ainsi qu'une meilleure formation des forces de l'ordre pour répondre aux plaintes des victimes.[32]

Eurostat, l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne et EIGE ont publié le 25 novembre, un rapport sur la violence à caractère sexiste établi à partir des témoignages de 114 023 femmes âgées de 18 à 74 ans. Les résultats montrent qu'une femme sur trois dans l'UE a subi des violences physiques, des menaces ou des violences sexuelles au cours de sa vie. En milieu professionnel, 30,8% des femmes déclarent avoir subi un harcèlement sexuel, un chiffre qui monte à 40% chez les jeunes femmes. Les données révèlent diverses disparités géographiques et met en évidence les profils de victimes les exposant à davantage de risques (femmes en situation de handicap ou appartenant à des minorités ethniques). Le rapport revient également sur les conséquences physiques et psychologiques de ces violences sur les victimes en plus des pertes économiques ou de marginalisation sociale.[33]

Le Conseil EPSCO du 2 décembre a adopté des conclusions visant à renforcer la santé mentale des femmes et des filles grâce à des mesures promouvant l'égalité de genre. Les conclusions appellent à intégrer une perspective de genre dans la conception des politiques de santé mentale, conformément à l'Article 8 du TFUE. Les conclusions préconisent une meilleure accessibilité des services de soutien psychologique, en particulier pour les femmes victimes de violences, et encouragent la création de centres d'accueil spécialisés. Elles recommandent aussi des campagnes de sensibilisation visant à réduire les stéréotypes de genre et à prévenir le harcèlement en ligne. Le Conseil exhorte à assurer une mise en œuvre correcte et rapide des récentes législations, comme la Directive sur la transparence des rémunérations et la Directive sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Le texte plaide également en faveur d'une meilleure formation des professionnels, tels que les travailleurs sociaux et les éducateurs, pour détecter et accompagner les femmes confrontées à ces problématiques.[34]

3.3. DROITS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La Commission européenne a publié le 12 juillet un « Catalogue d'actions positives visant à encourager l'embauche des personnes handicapées et à lutter contre les stéréotypes ». S'inscrivant dans la stratégie en faveur des droits des personnes handicapées 2021-2030, le catalogue recense des initiatives menées par des employeurs et des pouvoirs publics à travers l'UE pour promouvoir l'inclusion des personnes handicapées dans le marché du travail telles que des services d'aide aux entreprises, des subventions, l'instauration de systèmes de quotas, la sensibilisation. Il s'adresse aux employeurs, associations d'employeurs, syndicats et pouvoirs publics et propose des actions positives

(32) https://www.womenlobby.org/IMG/pdf/ewl_dutch.pdf
https://www.womenlobby.org/IMG/pdf/ewl_french.pdf

(33) https://eige.europa.eu/sites/default/files/documents/eu-gender-based-violence-survey-key-results.pdf

(34) https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-15976-2024-INIT/fr/pdf
https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-15976-2024-INIT/nl/pdf

allant du soutien personnalisé à la formation professionnelle et aux aménagements raisonnables du lieu de travail.[35]

Le Conseil EPSCO a discuté le 16 juillet de l'intégration des personnes handicapées dans le marché du travail dans le cadre de la stratégie 2021-2030 pour les droits des personnes handicapées. Le ministre délégué hongrois chargé de la Politique sociale, Attila Fülöp ,a valorisé le rôle des politiques actives du marché du travail pour promouvoir les entreprises sociales et les emplois protégés. Il a rappelé la nécessité de l'accessibilité physique, des technologies de l'information et de la communication ainsi que des arrangements flexibles et des adaptations raisonnables. Les ministres ont partagé leurs initiatives nationales et ont tenu à illustrer la diversité et l'engagement des États membres afin de rappeler la nécessité de fixer des objectifs nationaux concrets et de valoriser les compétences des personnes handicapées plutôt que de se concentrer sur leurs limites. Il s'agit en effet d'une opportunité de mobiliser un potentiel humain significatif pour l'économie européenne.[36]

Le Forum européen des personnes handicapées (FEPH) a publié le 16 juillet, une note présentant des recommandations relatives aux dix priorités pour la Présidence hongroise du Conseil de l'UE sur les questions de handicap. Y figurent en autre la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CRPD), l'élaboration de nouvelles initiatives pour la Stratégie pour les droits des personnes handicapées de l'UE 2025-2030, la nomination d'un coordinateur du handicap au sein du Conseil. Le Forum recommande de promouvoir l'égalité des droits, d'assurer une prise de décision transparente et participative et de protéger les droits sociaux. D'autres recommandations portent sur l'amélioration de la liberté de mouvement et de l'accessibilité des transports ainsi que la promotion des droits des personnes handicapées au niveau mondial. Le Forum plaide en outre pour que les mesures du 'Pacte vert européen' soient inclusives.[37]

Le FEPH a exprimé des inquiétudes concernant l'absence de mention des questions de handicap dans le document des priorités politiques de la nouvelle Commission européenne pour 2024-2029. Dans une lettre envoyée le 18 juillet, le président du FEPH, Yannis Vardakastanis, a demandé des éclaircissements urgents à Mme von der Leyen sur cette lacune. Si le FEPH salue la poursuite de l'initiative « Union de l'égalité » et les propositions sur les questions sociales, le mouvement se dit déconcerté par l'absence de mention du handicap ou de l'accessibilité. L'association souhaite également une mise à jour de la stratégie relative aux droits des personnes handicapées avec un nouvel ensemble d'actions.[38]

(35) https://www.andicat.org/documents/31/4331/catalogue_dactions_positives_encourager_lembauche_TS H.pdf

(36) https://www.consilium.europa.eu/fr/meetings/epsco/2024/07/16/
https://www.consilium.europa.eu/nl/meetings/epsco/2024/07/16/

(37) https://www.edf-feph.org/content/uploads/2024/07/Disability-Priorities-for-the-Hungarian-Presidency- 2024.pdf

(38) https://www.edf-feph.org/publications/letter-to-president-von-der-leyen-lack-of-mention-of-disability- issues-in-your-political-guidelines/

Selon Eurostat, 28,8% des personnes en situation de handicap, contre 18% des personnes sans handicap, sont exposées au risque de pauvreté et d'exclusion sociale dans l'UE. Partant de ce constat, le Forum européen des personnes handicapées a appelé la Commission européenne le 1er septembre, à agir, dans la lignée de sa stratégie 2021-2030. Pour le FEPH, la Commission doit œuvrer pour une garantie d'emploi et de compétences, donner la priorité au financement de logements accessibles et abordables via le Fonds européen de développement régional et encourager les États membres à rendre compatibles allocations d'invalidité et activité professionnelle. Le Forum exhorte également l'UE à mener une étude détaillée sur le coût de la vie pour les personnes handicapées et à établir une législation sur l'accessibilité financière des technologies d'assistance.[39]

Dans son 8ème rapport sur les droits de l'homme en Europe publié le 5 septembre, le Forum européen des personnes handicapées dénonce la privation persistante de la capacité juridique des personnes handicapées au sein de l'UE : aucun État membre ne respecte pleinement l'article 12 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, entrainant de graves abus tels que des viols et des stérilisations forcées. Le rapport met aussi en garde contre une proposition de règlement européen annoncée en mai 2023 sur la protection transfrontalière des adultes qui permettrait aux États d'origine d'imposer des mesures restrictives, même si le pays d'accueil est plus progressiste. Douze États sont pointés du doigt pour maintenir des systèmes de tutelle complets limitant l'autonomie des personnes en situation de handicap. Le rapport appelle à des systèmes de soutien à la prise de décision et à l'interdiction des pratiques coercitives.[40]

Les ministres du G7 ont adopté le 16 octobre la 'Charte de Solfagnano' pour une inclusion des personnes handicapées à l'échelle internationale. La Charte définit huit priorités pour garantir leur participation pleine et entière à la vie sociale, politique et économique et repose sur des principes de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées. Elle appelle à une collaboration internationale renforcée pour éliminer les obstacles à l'inclusion et à la participation et plaide pour l'inclusion des personnes handicapées dans tous les aspects de la société, de l'éducation à l'emploi, mais également les loisirs et les situations d'urgence.[41] Le Forum européen des personnes handicapées a salué l'initiative, tout en appelant les pays du G7 à des actions concrètes et a demandé aux dirigeants d'investir dans des politiques spécifiques et des financements dédiés pour garantir que les engagements ne restent pas de simples mots.[42]

La Commission européenne a adopté le 20 novembre des orientations pour garantir le droit des personnes handicapées à vivre de manière autonome. Ces orientations

(39) https://www.edf-feph.org/the-impact-of-the-cost-of-living-crisis-on-persons-with-disabilities/

(40) https://www.edf-feph.org/content/uploads/2004/08/Human-Rights-Report-2024-Legal-Capacity-Final.pdf
https://www.edf-feph.org/content/uploads/2004/08/EDF-human-rights-report-on-the-right-to-make-your-own-choices-ETR.pdf

(41) https://g7.utoronto.ca/inclusion/241016-solfagnano-charter.html

(42) https://www.edf-feph.org/g7s-solfagnano-charter-ambitious-commitments-must-lead-to-change/

encouragent une transition des structures d'accueil spécialisées vers des solutions de logement et de soutien au sein des communautés locales. Les recommandations incluent l'utilisation du Fonds social européen plus et du Fonds européen de développement régional, pour financer des logements adaptés, des assistants personnels et des services communautaires. Les États membres sont également encouragés à investir dans des infrastructures inclusives et accessibles, à renforcer les services de proximité, et à adopter des plans d'action nationaux intégrés, incluant des consultations systématiques avec les personnes handicapées pour garantir que leurs besoins et préférences soient placés au cœur des réformes.[43]

Le Conseil EPSCO a approuvé le 2 décembre des conclusions pour promouvoir l'inclusion sociale des personnes handicapées. Le texte invite les États membres à adopter des objectifs nationaux ambitieux pour augmenter les taux d'emploi des personnes handicapées et à promouvoir une approche non discriminatoire dans les politiques publiques en tenant compte des besoins individuels. Les conclusions encouragent en outre l'égalité de traitement, le développement de modalités de travail flexibles et le renforcement des cadres nationaux en matière d'aménagements. Les États membres sont également appelés à développer et améliorer les services de réadaptation, à favoriser des transitions depuis l'éducation ou des emplois protégés et à renforcer la collecte de données et l'échange de bonnes pratiques. Enfin, les conclusions demandent à la Commission européenne de publier un rapport sur la mise en œuvre de la stratégie de l'UE en faveur des personnes handicapées et de surveiller de près leur situation professionnelle dans l'UE.[44]

À l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées, le 3 décembre, le Forum européen des personnes handicapées et une centaine d'organisations partenaires ont adressé une lettre ouverte à la commissaire européenne chargée de l'État de préparation, de la Gestion de crise et de l'Égalité, Hadja Lahbib. La lettre l'exhorte à maintenir l'élan en faveur des droits des personnes en situation de handicap dans l'Union européenne. Les signataires appellent à l'adoption de nouvelles initiatives phares dans le cadre de la Stratégie européenne pour les droits des personnes handicapées 2021-2030. Parmi les propositions figurent la création d'une Agence européenne pour l'accessibilité et une Garantie européenne pour l'emploi et les compétences. Les organisations plaident également pour des ressources financières plus importantes et une meilleure inclusion dans les décisions.[45]

(43) https://employment-social-affairs.ec.europa.eu/news/commission-adopts-guidance-independent-living-persons-disabilities-2024-11-20_en

(44) https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2024/12/02/council-calls-for-greater-support-to-help-persons-with-disabilities-access-the-labour-market/
https://www.consilium.europa.eu/nl/press/press-releases/2024/12/02/council-calls-for-greater-support-to-help-persons-with-disabilities-access-the-labour-market/

(45) https://www.edf-feph.org/publications/commissioner-lahbib-keep-momentum-disability-rights/
https://www.edf-feph.org/content/uploads/2024/12/Lettre-ouverte-a-la-commissaire-europeenne-Lahbib3-Decembre-2024.pdf

3.4. DROITS DES PERSONNES LGBTQI

La branche européenne de l'Association internationale lesbienne et gay (ILGA-Europe), TGEU (Transgender Europe), qui milite pour les droits des personnes transgenre, et Háttér Society, une organisation de défense des droits LGBTQ+ en Hongrie, ont salué, dans une déclaration commune publiée le 12 septembre[23], un avis de l'avocat général de la Cour de justice de l'UE (affaire C-247/23), selon lequel les autorités hongroises doivent, sur demande, corriger le marqueur de genre des personnes trans dans les registres d'immigration. Cette affaire concerne un réfugié trans, reconnu en 2014, mais privé de reconnaissance légale de genre dans le registre d'asile depuis 2021. L'avocat général Collins a précisé que les autorités hongroises doivent corriger ces données inexactes, sans exiger une preuve d'intervention chirurgicale.[46]

Le rapport d'évaluation à mi-parcours sur la Stratégie pour l'égalité des droits des personnes LGBTQI publié par la Commission européenne le 25 septembre note des avancées législatives, telles que l'adoption de lois contre les crimes et discours de haine fondés sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre dans 16 Etats membres et de lois reconnaissant les familles LGBTQI et facilitant le changement de sexe à l'état civil. Néanmoins, seuls 12 États membres reconnaissent actuellement les droits des couples de même sexe mariés ou en union civile dans toute l'UE. La Commission recommande de s'accorder sur une reconnaissance transfrontalière de ces droits d'ici 2025. Le rapport note également une recrudescence des actes de violence et de discrimination à l'encontre des personnes LGBTQI et appelle les Etats membres à adopter des mécanismes de protection plus solides, notamment des services d'assistance juridique et psychologique.[47]

Dans un arrêt rendu le 4 octobre (affaire C-4/23), la Cour de justice de l'UE a estimé qu'un État membre ne pouvait pas refuser de reconnaître le changement de prénom et de genre qu'un citoyen européen a légalement acquis dans un autre pays de l'Union européenne. Un tel refus entrave l'exercice du droit de circuler librement et de séjourner dans un autre État membre. La divergence entre les identités résultant d'un tel refus de reconnaissance crée des difficultés pour prouver son identité dans la vie quotidienne ainsi que de sérieux inconvénients professionnels, administratifs et privés. Contraindre l'intéressé à engager une nouvelle procédure de changement d'identité de genre dans le pays d'origine, avec le risque que celle-ci aboutisse à un résultat différent, n'est pas justifié selon la Cour.[48]

Le 27 novembre, la commissaire européenne à l'Égalité, Helena Dalli, a présenté aux eurodéputés un état des lieux des droits des personnes LGBTQI dans l'UE. Si des avancées ont été réalisées, des reculs préoccupants sont observés dans plusieurs États membres, renforçant l'urgence d'une action concertée. Mme Dalli a rappelé

(46) https://curia.europa.eu/juris/document/document.jsf?text=&docid=290025&pageIndex=0&doclang=FR&mode=lst&dir=&occ=first&part=1&cid=1612440
https://curia.europa.eu/juris/document/document.jsf?text=&docid=290025&pageIndex=0&doclang=NL&mod e=lst&dir=&occ=first&part=1&cid=1612440

(47) https://commission.europa.eu/document/download/d9e23ccc-4032-41d0-b208-8650103ef8a_en?filename=Report%20LGBTIQ.pdf

(48) https://curia.europa.eu/jcms/upload/docs/application/pdf/2024-10/cp240158fr.pdf
https://curia.europa.eu/jcms/upload/docs/application/pdf/2024-10/cp240158nl.pdf

que la Commission avait placé l'égalité au centre de son agenda il y a cinq ans, notamment avec l'adoption de la première stratégie européenne en faveur des droits des personnes LGBTQI pour permettre à chacun de vivre, de s'épanouir et de mener sa vie sans discrimination liée à son orientation sexuelle, son identité de genre ou ses caractéristiques sexuelles. La commissaire a néanmoins noté une hausse préoccupante des discours et crimes de haine envers les personnes LGBTQI et a rappelé que la Commission avait proposé en 2021 d'inclure les discours et crimes de haine dans la liste des crimes européens, une initiative toujours bloquée faute d'unanimité entre les États membres.[49]

4. POLITIQUES EN MATIÈRE DE SOINS DE SANTÉ

4.1. LA SANTÉ CARDIOVASCULAIRE ET LA TRANSPLANTATION D'ORGANES, PRIORITÉS CLÉS DE LA PRÉSIDENCE HONGROISE DU CONSEIL DE L'UE

Dans le domaine des soins de santé, deux priorités ont été particulièrement ciblées par la présidence hongroise du Conseil de l'UE : la santé cardiovasculaire et la transplantation d'organes. Lors de la réunion formelle du Conseil EPSCO consacrée à la santé, le 3 décembre 2024, les ministres de la santé ont adopté des conclusions sur ces deux domaines.

Les conclusions du Conseil sur l'amélioration de la santé cardiovasculaire dans l'Union européenne[50] visaient à soutenir l'amélioration de la santé cardiovasculaire en mettant l'accent sur la prévention, le dépistage précoce, le traitement et la réadaptation. En particulier, la Commission européenne a été invitée à adopter des mesures préventives pour réduire les principaux facteurs de risque modifiables, en s'appuyant sur le « plan européen pour vaincre le cancer », et à poursuivre sa mise en œuvre par l'adoption de propositions législatives et non législatives portant sur les déterminants de la santé, y compris les déterminants socio-économiques et commerciaux. Les États membres ont été invités à élaborer ou, si nécessaire, à actualiser des programmes stratégiques consacrés soit aux maladies cardiovasculaires en particulier, soit aux maladies non transmissibles de manière plus générale, dans le but de promouvoir la prévention primaire et secondaire, de garantir l'égalité d'accès aux soins de santé cardiovasculaire et de renforcer la formation des professionnels de la santé dans ce domaine.

Les conclusions du Conseil sur l'amélioration du don et de la transplantation d'organes[51] visaient à améliorer les pratiques des États membres dans ce domaine à la suite de l'adoption, en mai 2024, du nouveau règlement concernant les normes de qualité et de sécurité des substances d'origine humaine destinées à une application

(49) https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/CRE-10-2024-11-27-ITM-013_EN.html

(50) https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-15315-2024-INIT/en/pdf
https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-15315-2024-INIT/fr/pdf
https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-15315-2024-INIT/nl/pdf

(51) https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-14697-2024-INIT/en/pdf
https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-14697-2024-INIT/fr/pdf
https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-14697-2024-INIT/nl/pdf

humaine.[52] La Commission européenne a été invitée à actualiser le plan d'action de l'UE 2009-2015 sur le don et la transplantation d'organes afin de renforcer la coopération entre les États membres dans ce domaine. Les États membres ont été invités à élaborer et à consolider des cadres institutionnels, juridiques et éthiques facilitant le don et la transplantation d'organes, à faciliter et à encourager l'éducation du public et la formation des professionnels de la santé, et à soutenir la recherche dans ce domaine.

Le Conseil EPSCO consacré à la santé, qui s'est tenu le 3 décembre 2024, a également été l'occasion pour les ministres de la santé d'adopter la recommandation relative aux environnements sans fumée et sans aérosols,[53] proposée par la Commission européenne le 18 septembre 2024. Cette recommandation s'inscrit dans le cadre du plan européen pour vaincre le cancer et contribue à l'objectif de réduire l'exposition à la fumée secondaire et aux aérosols et de parvenir à une génération sans tabac en Europe d'ici 2040. Elle remplace la recommandation précédente de 2009 dans ce domaine en s'alignant mieux sur les évolutions actuelles du marché. Les États membres ont ainsi été invités à élargir le champ d'application de leurs mesures existantes de protection contre l'exposition à la fumée secondaire en incluant des espaces extérieurs essentiels tels que les aires de jeux et les terrasses des restaurants, et à appliquer ces mesures également aux nouveaux produits du tabac et aux produits connexes, tels que les cigarettes électroniques et les produits à base de tabac chauffé.

En juillet 2024, Ursula von der Leyen a présenté ses orientations politiques[54] pour la nouvelle Commission européenne en vue de sa (ré)élection à la présidence de la Commission. Les initiatives liées aux soins de santé sont principalement liées à des objectifs économiques et de sécurité. La plupart de ces actions s'inscrivent dans un nouveau plan visant à garantir la prospérité et la compétitivité de l'Europe ; l'objectif spécifique pour le secteur des soins de santé et l'industrie pharmaceutique est d'assurer leur résilience et de réduire leur dépendance vis-à-vis de pays tiers (par exemple pour l'approvisionnement en médicaments). Ces actions comprennent la proposition d'une loi sur les médicaments critiques, d'un plan européen pour la cybersécurité des hôpitaux et des prestataires de soins de santé, ainsi que d'une loi européenne sur les biotechnologies ; elles font partie du mandat du nouveau commissaire à la santé et au bien-être animal, Olivér Várhelyi.[55] Les actions visant plus spécifiquement à renforcer la préparation et les capacités de réaction aux crises sanitaires répondent à l'objectif

(52) https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=OJ:L_202401938
https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=OJ:L_202401938
https://eur-lex.europa.eu/legal-content/NL/TXT/HTML/?uri=OJ:L_202401938

(53) https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-15059-2024-INIT/en/pdf
https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-15059-2024-INIT/fr/pdf
https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-15059-2024-INIT/nl/pdf

(54) https://commission.europa.eu/document/download/e6cd4328-673c-4e7a-8683-f63ffb2cf648_en?filename=Political%20Guidelines%202024-2029_EN.pdf
https://commission.europa.eu/document/download/e6cd4328-673c-4e7a-8683-f63ffb2cf648_fr?filename=Political%20Guidelines%202024-2029_FR.pdf
https://commission.europa.eu/document/download/e6cd4328-673c-4e7a-8683-f63ffb2cf648_nl?filename=Political%20Guidelines%202024-2029_NL.pdf

(55) https://commission.europa.eu/document/download/b628b5a2-ac1e-4b9c-bbdd-35b82da0ac6b_en?filename=mission-letter-varhelyi.pdf

plus large de renforcement de la défense et de la sécurité européennes. Ces actions seront menées par la commissaire chargée de la préparation et de la gestion des crises, la Belge Hadja Lahbib, qui a été chargée d'élaborer une nouvelle stratégie pour la disponibilité des contre-mesures médicales contre les menaces sanitaires.[56] Enfin, les seules actions présentées en rapport avec l'objectif de soutien à la population et de renforcement du modèle social européen concernent le renforcement de la garantie européenne pour l'enfance, qui favorise l'inclusion sociale des enfants grâce à un meilleur accès à l'éducation, à la santé et aux services sociaux, ainsi que la protection de la santé mentale des jeunes. Ce volet sera supervisé par la vice-présidente exécutive chargée des droits sociaux, des compétences, des emplois de qualité et de l'état de préparation, Roxana Mînzatu.[57]

5. TRANSITION JUSTE

5.1. LES DROITS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET LES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Huit organisations de défense des droits des personnes handicapées représentant des intérêts régionaux et mondiaux, dont le Forum européen des personnes handicapées, ont envoyé le 10 septembre, une lettre aux membres de l'Accord de Paris pour dénoncer l'exclusion du mouvement des personnes en situation de handicap des négociations des Nations unies sur le changement climatique. Elles critiquent les blocages bureaucratiques empêchant la création d'une représentation officielle dans les cadres onusiens, limitant la participation des personnes handicapées aux négociations, et les privant de droits égaux pour intervenir en plénière ou recevoir des informations en amont des discussions. Les organisations rappellent que les personnes handicapées sont particulièrement vulnérables face aux impacts du changement climatique et dénoncent, par conséquent, une violation des traités internationaux. Les signataires exhortent les parties prenantes à clarifier et accélérer le processus de reconnaissance d'une représentation officielle pour assurer une participation equitable.[58]

5.2. LA DIMENSION DE GENRE DE LA TRANSITION VERTE

Dans un rapport publié le 18 octobre, EIGE plaide pour une transition verte plus inclusive et met en évidence 12 bonnes pratiques relevées dans dix États membres, qui intègrent la dimension de genre dans les politiques du 'Pacte vert européen'. Parmi ses recommandations, l'EIGE plaide pour des données spécifiques pour chaque genre et appelle à garantir une répartition équitable des emplois créés dans

(56) https://commission.europa.eu/document/download/e0f32937-9ce9-40d7-880c-416321d00dc9_en?filename=mission-letter-lahbib.pdf
https://commission.europa.eu/document/download/e0f32937-9ce9-40d7-880c-416321d00dc9_fr?filename=mission-letter-lahbib_FR.pdf
https://commission.europa.eu/document/download/e0f32937-9ce9-40d7-880c-416321d00dc9_nl?filename=mission-letter-lahbib_NL.pdf

(57) https://commission.europa.eu/document/download/4cf63610-ed00-498a-a7c1-a2af5fd23173_en?filename=mission-letter-minzatu.pdf

(58) https://www.edf-feph.org/content/uploads/2024/09/Participation-of-persons-with-disabilities-in-climate-negotiations.pdf

le cadre de la transition verte. En outre, EIGE enjoint aux États membres d'adopter des politiques de marchés publics sensibles au genre et à inclure des objectifs explicites d'égalité dans les contrats publics et soutient également la mise en œuvre de politiques environnementales intégrant des objectifs d'égalité de genre et des mécanismes de suivi clairs. Le rapport plaide par ailleurs pour une représentation renforcée des femmes dans les instances décisionnelles des secteurs clés de la transition verte.[59]

5.3. LA TRANSITION JUSTE ET DIALOGUE SOCIAL

Le 28 octobre, Eurogas (l'association européenne représentant les entreprises du secteur gazier) a rejeté un accord-cadre en faveur des travailleurs du secteur des combustibles fossiles négocié avec EPSU (Fédération syndicale européenne des services publics) et IndustriAll Europe. L'accord-cadre[60] visait à soutenir une transition juste dans le secteur du gaz et à fournir des garanties de reconversion et de protection de l'emploi en prévision des licenciements probables résultant de l'abandon progressif des combustibles fossiles. S'il avait été conclu, l'accord aurait été juridiquement contraignant et aurait été le premier accord de ce type à l'échelle du continent à se concentrer sur la décarbonisation du système énergétique.

(59) https://eige.europa.eu/publications-resources/publications/good-practices-gender-mainstreaming-european-green-deal-towards-more-gender-equal-and-greener-europe?language_content_entity=en

(60) https://news.industriall-europe.eu/p/mission

TABLE DES MATIERES

DIGEST EUROPÉEN
JUILLET-DÉCEMBRE 2024

INTRODUCTION 675

1. POLITIQUES DE PROTECTION SOCIALE 678
1.1. RÉVISION DU RÈGLEMENT N° 883/2004 SUR LA COORDINATION DES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ SOCIALE . . . 678
1.2. LA PROTECTION SOCIALE PARMI LES PRIORITÉS DU SEMESTRE EUROPÉEN 2025 . . . 679

2. POLITIQUES DE L'EMPLOI 680
2.1. ADOPTION FORMELLE DE LA DIRECTIVE SUR LE TRAVAIL VIA DES PLATEFORMES . . . 680
2.2. VERS UN INSTRUMENT JURIDIQUE EUROPÉEN RÉGLEMENTANT L'IA AU TRAVAIL? . . . 681
2.3. LA CJUE RÉAFFIRME L'OBLIGATION DE METTRE EN PLACE DES SYSTÈMES DE MESURE DU TEMPS DE TRAVAIL . . . 682
2.4. DES EMPLOIS DE QUALITÉ, UNE PRIORITÉ ESSENTIELLE POUR LA VICE- PRÉSIDENTE EXÉCUTIVE MÎNZATU . 683

3. DROITS FONDAMENTAUX 683
3.1. ÉGALITÉ DE TRAITEMENT ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES. . . . 683
3.2. LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES. . . . 685
3.3. DROITS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP . . . 686
3.4. DROITS DES PERSONNES LGBTQI . . . 690

4. POLITIQUES EN MATIÈRE DE SOINS DE SANTÉ 691
4.1. LA SANTÉ CARDIOVASCULAIRE ET LA TRANSPLANTATION D'ORGANES, PRIORITÉS CLÉS DE LA PRÉSIDENCE HONGROISE DU CONSEIL DE L'UE. . . . 691

5. TRANSITION JUSTE 693
5.1. LES DROITS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET LES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT . . . 693
5.2. LA DIMENSION DE GENRE DE LA TRANSITION VERTE . . . 693
5.3. LA TRANSITION JUSTE ET DIALOGUE SOCIAL . . . 694